

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« niveau équivalent »

les mots :

« la même catégorie et de niveau comparable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.